

L'examen de prévention en santé, c'est quoi ?



Une équipe pluridisciplinaire à mon écoute m'accueille dans un lieu unique.



Des examens médicaux et des analyses biologiques réalisés au CES, me sont proposés selon ma situation.

Un temps pour moi, **en toute confidentialité**.
Poser mes questions **sans tabou et sans jugement** :
Mon corps / Mes habitudes / Ma carte vitale / Ce qui me préoccupe.

1



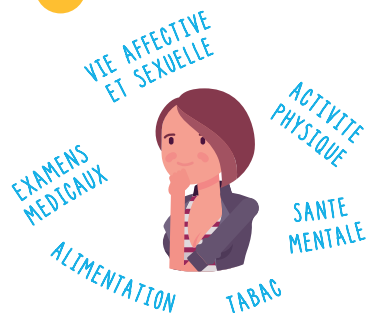
Un agent d'accueil m'informe sur mes **droits en santé** et m'accompagne, si besoin, dans **mes démarches** (carte vitale, complémentaire santé, déclaration du médecin traitant...).



4

Le médecin **envisage avec moi les suites à donner** à examen de prévention en santé (médecin traitant, tabacologue...).

2



Des professionnels de santé (médecins, infirmiers, dentistes) abordent avec moi **mes préoccupations** et répondent à **mes questions**.

5



Le **compte-rendu de mon examen de prévention en santé** m'est expliqué, et avec mon accord, est envoyé à mon médecin traitant.

Un moment privilégié pour :

- > Faire un point sur ma santé
- > Obtenir des conseils personnalisés
- > Bénéficier d'actions de dépistage
- > Connaître les aides proposées par l'Assurance Maladie

Pour m'inscrire, c'est facile :

- > Par internet : voir au dos
- > Par courrier ou par mail : via le bulletin d'inscription
- > Par téléphone : au numéro présenté au dos du document



L'examen de prévention en santé **n'est pas obligatoire** !